

Mission de l'animateur de chant

A/ Petit historique

Avant le Concile œcuménique Vatican II, il y avait dans chaque paroisse, pour la messe chantée, un ou plusieurs chantres. Son rôle consistait à répondre au prêtre dans les dialogues, à assurer l'exécution des pièces du "propre" (introït, graduel, alléluia, séquence, offertoire, communion) de la messe et à dialoguer les chants "de l'Ordinaire" avec d'autres chantres ou l'assemblée. Les fidèles ne chantaient que les pièces de l'ordinaire de la messe qu'ils dialoguaient avec les chantres. Par ailleurs, des cantiques en langue vernaculaire, chantés par tous, étaient souvent introduits dans la liturgie, mais à titre de chants de dévotion.

Dans les années 1950 se manifeste un mouvement liturgique afin que les fidèles participent activement au chant liturgique. Ce courant aboutira, au Concile de Vatican II (constitution sur la liturgie Sacrosanctum concilium), à la revalorisation du chant comme un mode privilégié de participation des fidèles à la liturgie. Le Concile Vatican II a repris les demandes faites par le pape saint Pie X et ses successeurs en faveur de la participation active des fidèles et du chant en langue vernaculaire.

Après Vatican II, en encourageant le chant des assemblées et en permettant l'usage des langues vivantes, la réforme conciliaire supposait la création de nouveaux répertoires de chants liturgiques. Il fallait quelqu'un pour faire apprendre ces chants.

Pour désigner ce rôle, on employa de plus en plus le nom d'"animateur" ou d'"animatrice".

Personne n'ayant jamais tenu un tel rôle, on dût inventer le comportement adéquate face à l'assemblée, prenant souvent pour modèle le chef de chorale ou l'animateur de groupe de jeunes, ou encore, moins consciemment, celui des émissions télévisées.

B/ Quel est le rôle de l'animateur de chants ?

Ce qu'il pourrait être ... mais n'est pas !

Le chef de musique

Chaque fois qu'on fait de la musique d'ensemble, en chœur, en fanfare ou en orchestre, il y a un chef qui dispose d'une autorité au nom de sa compétence et qui l'exerce pour l'unité du groupe.

En célébration, les fidèles chantent ensemble et on peut les aider à le faire du mieux possible. Cependant il ne suffit pas de lever les bras en mesure pour susciter un chant de foi ou obliger les fidèles à chanter.

L'animateur de télévision

L'animateur de jeux et même de débats télévisés a pour rôle de faire participer le public, de l'empêcher de « décrocher » et de lutter contre un ennui possible ; il tend à être le centre de l'action, à séduire et à attirer l'attention sur lui, les caméras étant fixées sur lui.

En célébration, l'attention des fidèles doit être centrée sur le Christ, sur l'action qui se développe à l'Autel ou sur l'Ambon et cela exclut un comportement focalisant tout sur l'animateur. Cela exclut aussi l'idée selon laquelle les fidèles sont, au départ, « inanimés », ne pouvant s'exprimer, prier ou participer sans qu'un « animateur » les y invite.

Ce modèle d'« animateur » est donc inapproprié au service liturgique.

Le chanteur de variété

Il construit son spectacle, se fait écouter devant un public qu'il entraîne parfois à chanter à sa suite. Une grande partie de son succès repose sur sa présence scénique et sur sa voix.

En célébration, c'est la voix de l'assemblée qui est première, et celle du chancre en fait partie. Il n'est plus question de présence scénique, ni d'imposer sa voix par un micro.

Si l'on part de la *Présentation générale du Missel romain*, apparaît le rôle du chantre :

un service de l'assemblée "pour guider et soutenir le chant du peuple" ; ses interventions sont expressément mentionnées pour le chant d'entrée, le kyrie, le psaume ; l'Alléluia, l'Agneau de Dieu, le chant de communion et la prière universelle.

De quel service l'assemblée a-t-elle besoin ?

Ce service du chant peut se décrire en trois volets :

1/ Conduire le chant de l'assemblée

L'assemblée liturgique (rappel ?)

L'assemblée liturgique est, par certains points, comparable à d'autres assemblées. Mais sa particularité est d'être le Corps du Christ. À ce titre, lorsqu'elle chante, elle est la voix du Christ et de l'Église qui chante en elle la louange au Père. À ce titre aussi, les personnes qui conduisent la célébration le font en vertu d'une mission reçue du Christ par l'Église.

Les acteurs liturgiques ont à favoriser la participation active de l'assemblée célébrante. Évidemment, ce qui s'imprime en eux, c'est en partie ce qu'ils expriment. On sait en effet, l'importance des chants pour graver dans les mémoires les mots de la foi. Il faut donc aider les fidèles à chanter les expressions de la foi de telle manière qu'elles ne leur restent pas extérieures.

Lex orandi et lex credendi

Ainsi, le chantre ne « fait » pas chanter ; il rend possible le chant, il le suscite.

Quand le chantre entonne un chant, il ne chante pas pour combler un vide, mais pour accomplir une action rituelle. Et cet engagement entraîne l'assemblée dans le même mouvement.

Son geste est sobre et efficace, accordé à son chant, sans surcharge inutile. Il donne le départ, entretient si besoin la pulsation, et relance le départ des phrases pour que l'assemblée puisse chanter d'un seul cœur.

2/ Organiser et répartir le chant de l'assemblée

La liturgie est un dialogue entre l'époux et l'épouse : le Christ et son Église. Le chant est un moyen très efficace pour exprimer ce dialogue. Le chantre n'a donc pas le monopole du chant ; toutes les actions musicales ne reposent pas sur lui. La liturgie étant dialogale par nature – tout le monde ne chante pas tout, tout le temps – le chantre veille donc au dialogue entre différentes voix : l'assemblée, le prêtre, le diacre, le psalmiste, le groupe de chant, les enfants, etc.

Chacun exercera la fonction qui lui incombe. Pour cela, on tiendra compte des indications d'alternance et de dialogue portées sur la partition.

3/ Intervenir à bon escient

S'en tenir à ce qui est utile

Les dialogues rituels entre le prêtre ou le diacre et l'assemblée sont des actes de chant qui ne nécessitent pas l'intervention du chantre. Les réponses comme « Amen », « Et avec votre esprit » sortent en effet des lèvres comme par réflexe, et se glissent naturellement dans le tempo et l'intonation donnés par le prêtre ou le diacre ; il est donc inutile de les accompagner d'un geste. Il en va de même pour la réponse à l'acclamation d'anamnèse, le Notre Père.

Important : Chaque fois que l'assemblée peut chanter d'elle-même, sans aide, le chantre s'efface.

S'adapter à l'imprévu

Il faut pouvoir entonner même en cas d'incident technique empêchant l'organiste de jouer, adapter le nombre de couplets à la longueur du rite, faire face aux divers imprévus qui peuvent se produire dans toute célébration liturgique, fût-elle soigneusement préparée (longueur de la communion, prêtre prêt à se signer pendant le chant d'entrée...)

Se placer au bon endroit

Dans la disposition du sanctuaire, l'autel, l'ambon et la présidence ont une fonction hautement symbolique :

« Le sanctuaire est le lieu où se dresse l'autel, où est proclamée la parole de Dieu, où le prêtre, le diacre et les autres ministres exercent leurs fonctions. »

Du fait de cette prééminence, le chantre se tient en retrait par rapport à ces trois lieux. Selon l'architecture de l'édifice, il se situe sur le côté, à un degré moindre que l'ambon. Son service n'étant pas de même nature que celui de la proclamation de la Parole de Dieu, son pupitre ne doit pas être comparable à l'ambon ; un support discret suffit. Si nécessaire, il dispose d'un micro dont il s'éloigne quand l'assemblée chante, afin de laisser entendre sa voix, la voix du Corps du Christ.

4/ Se préparer spirituellement

Comme tous les autres acteurs, le chantre prépare son intervention sous l'aspect technique ; ainsi, il est disponible à la prière. Comme tous les chrétiens, il aura à cœur de faire grandir sa vie spirituelle en se formant et en priant.

Collaborer

Une célébration se prépare toujours par concertation entre le prêtre, l'équipe liturgique, la chorale, le chantre, le psalmiste, l'organiste, l'instrumentiste, le responsable du groupe de chant, voire les catéchistes. Lors de la célébration elle-même, l'assemblée sera très sensible à l'harmonie, voire à la complicité qui unit tous les « acteurs » de la célébration. Le chantre aura à cœur de participer pleinement à la préparation, même si sa tâche est spécifique.

Choisir les chants et participer à la constitution du répertoire paroissial

C/ FORMATION DU CHANTRE

Formation musicale et vocale

Travail de la voix

Il apprend à respirer et à poser sa voix, à ajuster le geste vocal à l'acte rituel, à travailler justesse et homogénéité. Il s'exerce à prononcer distinctement, puisqu'en liturgie le texte est toujours premier.

La voix dans la liturgie

Toute personne chargée du chant cherche à communiquer avec l'assemblée. Or sa voix est un outil très influent, et il est bon d'en être conscient. Elle est vectrice des humeurs, des états d'âme, comme une signature sonore de la personne, elle dit également son rapport au sacré.

L'acte vocal est un acte corporel : le chant mobilise deux cents muscles ! C'est pourquoi les êtres humains, dans leur corps, y sont très sensibles. La voix, par son timbre, ses modulations, son rythme, peut apaiser, tonifier, attrister, bref, susciter des sensations, des sentiments, des attitudes.

De plus, la voix reproduit par mimétisme ce que l'oreille entend : une assemblée chantera comme le chantre vient de le faire d'où l'importance de proposer un modèle juste.

Travail de la posture et du geste

En complément de cette formation qui requiert déjà tout un travail sur le corps, le chantre s'exerce à une gestique qui lui servira pour conduire le chant de l'assemblée.

Formation liturgique

La formation liturgique est nécessaire et devra notamment porter sur :

- la liturgie et ses rites,
- la nature et la fonction du chant liturgique
- histoire de la liturgie

- pratique pastorale de la liturgie

N'hésitez pas à vous inscrire à des formations liturgiques proposées par notre Diocèse ou notre paroisse.

Grégory Aoustin